

VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne
Semaine du 17 novembre 2025

Faits saillants

- **Droits de douane américains à 15 % : entre soulagement et incertitudes.**
- **Recul du PIB de -0,5% au 3^{ème} trimestre mais croissance estimée autour de +1% en moyenne sur l'année.**
- **En Suisse, 58% du négoce de matières premières s'effectue dans le canton de Genève**

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 20/11	Var. vs 13/11
EUR/CHF	0,9286	+0,5 %
USD/CHF	0,8056	+1,3 %
SMI	12543	- 1,6 %
Taux 10a	0,196 %	+ 3 pb

Relations Suisse – Etats-Unis

Droits de douane américains : L'abaissement de 39% à 15% des surtaxes douanières américaines ([cf. veille économique et financière du 7 au 14 novembre](#)) a constitué un soulagement majeur pour les autorités suisses et les milieux économiques, satisfaits d'un taux désormais égal à celui appliqué à l'UE. Les faïtières Economiesuisse et SwissMEM (machines, équipements électriques et métaux) ont salué cet accord positif, en attente néanmoins de sa concrétisation. Elles rappellent aussi que la compétitivité des exportateurs reste fragilisée par la force du franc et par des droits de douane *in fine* bien plus élevés qu'en début d'année. En retour, dans la déclaration d'intention commune, la Suisse et le Liechtenstein s'engagent via leurs entreprises à investir 200 Md USD outre-Atlantique ainsi que sur des concessions tarifaires agricoles et surtout réglementaires (barrières non tarifaires).

Selon le KOF, institut de référence pour la conjoncture économique suisse, la baisse des droits de douane à 15 % devrait améliorer les perspectives économiques, avec une hausse des prévisions de croissance annuelle du PIB entre 0,3 et 0,5 point. La croissance en 2026, prévue dernièrement à +0,9 % (corrigée des événements sportifs) par le Secrétariat d'Etat à l'économie, devrait donc dépasser de nouveau 1 %, voire être proche de +1,5 %, conformément aux projections pré-droits de douane (+1,6 % prévu en mars dernier, puis +1,2 % en juin). Les 7 500 à 15 000 emplois à temps plein menacés avec un taux à 39 % ne le seraient plus.

Les incertitudes demeurent toutefois importantes. L'accord conclu entre les deux parties n'est à ce stade qu'une [déclaration d'intention non contraignante](#) qui nécessite encore des négociations supplémentaires et l'adoption d'un accord final par le Parlement suisse, a priori au 1^{er} trimestre 2026, voire par le peuple suisse en cas de référendum. La date d'entrée en vigueur du taux de 15 % n'est en outre pas encore connue mais une mise en application rapide – d'ici une dizaine de jours – est évoquée. Enfin, si le secteur pharmaceutique – au cœur du modèle suisse – devrait bénéficier du plafond de 15 % de droits de douane, cela pourrait se faire au prix d'un risque non négligeable de délocalisation de la production, voire de la R&D.

Macroéconomie

Croissance : Selon l'estimation flash du PIB publiée par le Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO), le PIB a reculé au 3^{ème} trimestre de 0,5% par rapport au trimestre précédent (données corrigées des variations saisonnières). Cette estimation confirme l'essoufflement observé au 2^{ème} trimestre (+0,1%)

après une croissance supérieure à la moyenne au 1^{er} trimestre (+0,7%) en raison de la hausse anticipée des achats américains de produits suisses avant l'entrée en vigueur des surtaxes (de 10 % dès le mois d'avril puis de 39 % depuis le 7 août). Le communiqué de presse précise que cette baisse du PIB s'explique par un important recul de la création de valeur dans le secteur chimique et pharmaceutique, tandis que la croissance dans le secteur des services a été inférieure à la moyenne. La croissance sur l'ensemble de l'année 2025 resterait néanmoins de l'ordre de +1% en moyenne.

Politique commerciale : Lancé en septembre 2025, le « Future of Investment and Trade Partnership » (FIT Partnership), initiative regroupant des économies de petite et moyenne taille favorables au libre-échange dans un cadre fondé sur des règles, a tenu [sa première réunion ministérielle](#) le 18 novembre à Singapour. Cette initiative, dont la Suisse est co-fondatrice avec la Nouvelle-Zélande, Singapour et les Emirats arabes unis, a accueilli 2 nouveaux Etats lors de cette réunion faisant passer le total des participants à 16 Etats : Brunei, Chili, Costa Rica, Islande, Liechtenstein, Maroc, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Norvège, Panama, Paraguay, Rwanda, Suisse, Singapour, Émirats arabes unis et Uruguay. La Directrice générale de l'Organisation mondiale du commerce, Ngozi Okonjo-Iweala, a également participé à la réunion de manière virtuelle. Un des principaux résultats de la réunion a été l'adoption d'une déclaration non contraignante sur la résilience des chaînes d'approvisionnement. Celle-ci propose des bonnes pratiques pour mieux coordonner la gestion internationale des risques et perturbations majeures, et pour prévenir l'adoption de mesures restrictives au commerce en période de crise. La Suisse a joué un rôle important dans l'élaboration de la déclaration.

Secteurs non financiers

Négoce : Pour donner suite à un mandat du Conseil fédéral, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a publié pour la 1^{ère} fois [des chiffres officiels sur le poids économique du négoce de matières premières](#) en Suisse. Les chiffres portent uniquement sur le « noyau » du secteur, c'est-à-dire les entreprises dont l'activité principale est le négoce, sans inclure les services connexes (transport, financement, logistique). Ainsi, en 2024, ce secteur a généré une valeur ajoutée de 19,2 Mds CHF, soit 2,3 % de la valeur ajoutée totale de la Suisse. Sans surprise, le négoce est concentré dans deux cantons : (i) Genève, qui représente 58,4 % de la valeur ajoutée (11,2 Mds) grâce à des acteurs comme Gunvor, Trafigura, Mercuria ou Vitol, et (ii) Zoug, avec 27 %, notamment grâce à Glencore. Les cantons de Vaud, du Tessin et de Zurich suivent loin derrière. En outre, l'OFS précise que le négoce représente environ un cinquième de la valeur ajoutée du commerce de gros, dominé par les combustibles (41,5 %) et les minerais et métaux (33 %), devant l'agriculture, la chimie et les produits alimentaires spécialisés.

L'OFS souligne toutefois la forte volatilité du secteur, dépendant des prix mondiaux et des perturbations du commerce international. Les prochaines années permettront de suivre son évolution.

La faïtière Suisssenégoce a salué l'étude mais critique la méthodologie, qu'elle juge trop restrictive car elle ne tient pas compte des activités annexes (raffinage, logistique, agro-industrie, financement, inspection...).

Agriculture : Les premières estimations de l'Office fédéral de la statistique montrent une nette amélioration de la situation économique de l'agriculture suisse en 2025, malgré les incertitudes extérieures, notamment liées aux taxes américaines. La valeur de production totale devrait atteindre 12,5 Mds CHF (+4,1 % sur un an), tandis que les coûts de production, y compris les consommations intermédiaires comme l'énergie, demeurent presque inchangés, ce qui permettrait à la valeur ajoutée brute de progresser fortement (+9,6 %) pour atteindre 5 Md CHF. Cette dynamique s'explique principalement par le rebond de la production végétale (+8,3 %), après une année 2024 marquée par de mauvaises récoltes. Les conditions météorologiques – deux vagues de chaleur séparées par un mois de juillet frais et humide – ont favorisé la plupart des cultures. La production animale augmente plus modérément (+2,1 %), soutenue par la hausse des prix du bétail bovin et du lait. Au total, les recettes agricoles devraient atteindre 15,4 Mds CHF, pour des dépenses stables à 12,2 Mds, portant le revenu net sectoriel à 3,2 Mds (+17 % sur un an). Les paiements directs versés par la Confédération pour près de 3 Mds CHF continuent de constituer un socle essentiel pour le revenu des exploitations.

Loi climatique : Le Conseil fédéral a fixé au 1^{er} janvier 2026 l'entrée en vigueur de la révision partielle de l'ordonnance sur le CO₂ afin d'aligner le système suisse d'échange de quotas d'émission sur celui de l'Union européenne (UE). Cette harmonisation – nécessaire pour maintenir le couplage des deux systèmes de marché carbone et éviter le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'UE – inclut la réduction des droits d'émission gratuits pour l'industrie, un nouvel instrument d'encouragement pour l'aviation, ainsi que des ajustements des normes CO₂ pour les véhicules neufs et du calcul de l'obligation de compensation des importateurs de carburants. La révision permet

aussi aux installations utilisant des procédés à haute température de solliciter une baisse de leurs objectifs minimaux de réduction, lorsque leurs émissions proviennent principalement de ces procédés.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

Responsable de la publication : Etienne OUDOT de DAINVILLE

Rédaction : Julie MURO, Martin ALBOUY

Abonnez-vous : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Crédits visuels : Pixabay